



# Mairie de **COURLON-SUR-YONNE**

## Réunion ordinaire du Conseil Municipal

Du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2019

### Procès - verbal

Le Conseil Municipal convoqué le 25 janvier 2019 s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2019 à 20 h 30, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Ameye Nathalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène				
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura		Rangdet Christina		
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina				
Roux Martine				
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Le procès verbal de la réunion ordinaire du 7 décembre 2018 est adopté sans observations particulières.

#### **I/ Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Dans sa séance du 10 décembre dernier, le projet de rapport a été étudié et validé à l'unanimité par les membres de cette commission. Cependant, chaque conseil constituant la Communauté de Communes Yonne Nord doit également l'approuver. C'est pourquoi, le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT, l'adopte à l'unanimité, sans observations particulières.

#### **II / Acquisition d'un adoucisseur- création d'une opération budgétaire**

L'adoucisseur de la cantine doit être changé. Des devis ont été sollicités. L'un prévoit un adoucisseur similaire à l'existant et l'autre, plus sophistiqué et coûteux, fait apparaître un

fonctionnement à base d'électronique. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la société BCP89 pour l'achat d'un adoucisseur RONDEO2, d'un montant TTC de 982,24 €. Cette acquisition sera mandatée sur le BP 2019, en dépense, à l'article 2158 et fera l'objet de la création de l'opération n°17. De plus, les conseillers sont favorables unanimement, à une maintenance annuelle de cet équipement pour un montant TTC de 474 €.

#### **III/ Convention avec le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)**

Monsieur informe que la convention proposée par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), porte sur de nouvelles dispositions relatives aux corps communaux et intercommunaux. Les objectifs poursuivis, outre le fait de rechercher davantage d'intégration des personnels qui le souhaitent en proposant un double engagement, consacrent le secours aux personnes comme mission essentielle des CPI. Ce document offre aussi la possibilité aux CPI d'intervenir sur le territoire d'une ou plusieurs communes voisines.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette convention, décide de mandater M. le Maire pour la signer **en autorisant l'engagement du CPI uniquement sur le territoire communal** pour les missions suivantes : secours à personnes, accidents routiers, opérations diverses, incendies.

#### **IV/ Avis sur l'enquête publique relative à la demande des sociétés CEMEX granulats et DLB sur le territoire de Villemanoche**

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique a été ouverte à la Mairie de Villemanoche depuis le 03/01/2019 et qu'elle se clôture le 04/02 prochain. Ce dossier avait été mis à disposition des conseillers qui souhaitaient le consulter car les communes limitrophes sont amenées à donner leur avis sur les demandes d'exploitation des sociétés CEMEX Granulats et DLB sur le territoire de Villemanoche. Considérant que la Mission régionale d'autorité environnementale de Bourgogne Franche Comté a émis le 29/10/2018, un avis élaboré conjointement avec l'ARS et la DDT de l'Yonne formulant un certain nombre de recommandations et que les pétitionnaires ont pris en compte et répondu à ces recommandations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande de ces sociétés.

#### **V/ Bâtiment Place du Four : désignation Bureau de contrôle technique, SPS et thermicien – Demande de subvention DETR T3 avec création de cabinet médical**

Le Conseil prend connaissance de la programmation relative aux travaux de réhabilitation de logements Place du Four. Elle a été établie par l'Architecte chargé de ce projet qui respectera les délais imposés par les subventions DETR 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche. Les travaux s'engageront courant 2019. Au préalable et pour déposer le Permis de Construire, il est nécessaire de retenir un bureau de contrôle, un thermicien et un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (mission SPS). C'est pourquoi, les conseillers **décident de**

**retenir** les cabinets mieux disants, **mandatent** M. le Maire pour signer ces offres et **décident de solliciter** une subvention dans le cadre de la DETR pour la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux et une autre auprès du Conseil Départemental , dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, pour le cabinet médical inclus dans cette tranche de travaux.

#### **VI/ Désignation maître d'œuvre pour étude stabilité (Eglise St Loup)**

Monsieur le Maire informe que suite à la consultation déposée par un maître d'œuvre pour l'étude de la stabilité de l'Eglise St Loup, seul le cabinet « Opus 5 » a répondu. Il donne les détails de l'offre dont le montant total est de 77 239 € H.T. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir le cabinet « Opus 5 » pour cette étude. Cependant, il souhaite que le volume des dépenses soit comprimé au maximum compte tenu du fait que l'Eglise, classée monument historique, a fait l'objet de nombreuses tranches de travaux et d'études tant sur le plan de la maçonnerie que la toiture. Enfin, les conseillers décident pour ce projet, de solliciter une subvention de 50% auprès de la DRAC pour aider au financement de cette étude. D'autres pistes éventuelles de financement sont par ailleurs examinées.

#### **VII/ Convention avec le SDEY (étude préalable à la poursuite de la dissimulation des lignes électriques et téléphoniques Grande Rue)**

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'avant-projet a été proposée par le SDEY. Elle permet d'élaborer un chiffrage précis pour poursuivre la dissimulation des lignes électriques et téléphoniques Grande Rue. Le montant de cette étude est de 700 € TTC. Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident de retenir cette proposition et mandatent M. le Maire pour signer la convention.

#### **VIII/ Convention avec ATD (Agence Technique Départementale) pour diagnostic « ouvrages d'art »**

En référence à la question de Michel CABO lors de la réunion du 7 décembre dernier, une intervention a été demandée à l'ATD aux fins de vérifier l'état des trois petits ponts situés sur la voirie communale (Chemin des Merens, Rue du Port et Rue de l'Ilot). Il en ressort que cet organisme propose une convention pour diagnostic d'ouvrages d'art dont le montant des honoraires est de 1 170 € TTC.

Considérant que ces ouvrages sont en bon état apparent et que seules des petites interventions seront à réaliser, les conseillers ne retiennent pas cette proposition.

#### **IX/ Motion de soutien à la résolution de l'Association des Maires de France**

Le 101<sup>ème</sup> congrès des maires et présidents d'intercommunalité s'est tenu du 19 au 22 novembre 2018 avec pour fil conducteur « servir le citoyen et agir pour la République ». Les participants à ce congrès ont en effet souligné leur volonté que soit donné davantage sens à la « république décentralisée » et leur souhait que des réponses communes négociées entre l'Etat et les collectivités locales soient apportées aux attentes des citoyens. Aussi, une résolution générale a été soumise au congrès et adoptée à l'unanimité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme son approbation et apporte son soutien aux dispositions de cette résolution.

## **X/ Affaires en cours et questions diverses**

M. le Maire informe :

- d'une demande émanant d'un administré qui souhaiterait savoir si l'Impasse du Château peut être intégrée dans la voirie communale. Les conseillers préfèrent prendre connaissance des dépenses qui seraient à engager pour l'intégration de cette voie dans le domaine communal avant de se prononcer
- qu'un marquage au sol pour rappeler la limitation de vitesse à 50 km/h sera concrétisé en remplacement du ralentisseur prévu initialement à l'entrée de la Commune en venant de Vinneuf. En effet, le devis qui avait été établi est devenu caduc et les différentes recherches de solutions s'avèrent trop onéreuses. De plus, dans le domaine de sécurité routière, un passage pour piétons sera réalisé près de la Place du Four, accompagné d'une baissière précédée d'une plaque podotactile.
- que, dans le domaine de la défense contre l'incendie, deux points d'aspiration dans l'Yonne seront matérialisés par les signalétiques appropriées et cartographiées dans le logiciel concerné.
- de la possibilité pour les opérations de réfection de voiries, de déposer une demande de subvention dans le cadre du dispositif « village de l'Yonne ». Le Conseil Municipal y est favorable à l'unanimité.
- d'une autre requête d'administré qui souhaiterait que pour des occasions particulières, l'éclairage public reste allumé toute la nuit. Le Conseil décide de savoir si le réglage manuel est possible et de connaître les contraintes liées à cette manipulation avant de se prononcer.
- du 74<sup>ème</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz. Il précise qu'une Courlonnaise a été arrêtée, déportée et est décédée dans ce camp et qu'elle a été déclarée « morte pour la France ». C'est pourquoi, il propose aux conseillers de faire graver son nom sur le monument aux morts en accord avec sa Commune de naissance et prévoir une inauguration le dernier dimanche d'Avril. Les membres du Conseil y sont favorables.
- qu'une réunion va être organisée afin de réfléchir à des animations destinées aux jeunes en relation avec l'école et programmer le 14 juillet.
- que dans le cadre du « Printemps des Poètes », une rencontre avec Christine Billard, poétesse, (autour de son recueil « Pollen de la Parole ») aura lieu le 9 mars à 16 heures, à la Bibliothèque et que les écoles mettront comme l'an passé, des poèmes dans les arbres.
- des remerciements de « la Gaule Fraternelle » pour la subvention versée par la Commune.
- des problèmes que soulèvent les administrés suite aux modifications intervenues depuis le premier janvier 2019 dans la collecte des OM (changement de fréquence de passage) et de ceux que rencontrent les personnes âgées pour stocker les couches usagées. Ces difficultés seront transmises au service concerné.

### **Intervention des conseillers**

*Christina Rangdet* souhaite savoir comment la Commune va se positionner par rapport à l'installation obligatoire chez les particuliers de compteurs Linky (*la Commune n'a plus de compétences dans ce domaine car elles ont été transférées au SDEY, mais il convient de suivre les évolutions de ce dossier*).

*Michel Cabo* signale qu'une pierre près du Pont du Canal est éclatée, demande un entretien de la voirie rue du Moulin et informe du problème d'écoulement pluvial qui peut être rencontré rue de la Grange-Aux-Pesmes.

*Sophia Cooreman* revient sur les animations qui n'existent plus pour les jeunes et en association avec *Benjamin Villain*, souhaite qu'une solution soit trouvée pour permettre au camion « La Remorque » d'être alimenté en électricité. (*un rendez-vous doit être sollicité auprès de la Mairie par sa propriétaire*)

*Martine Rouix* : - donne le compte rendu de la réunion avec les associations, dans le but de préparer le forum qui aura lieu à l'îlot le 8 septembre 2019.

- informe que les sonneurs de Trompes participeront comme l'année passée, à la retraite aux flambeaux du 14 juillet.

- souhaite savoir si le Salon des Dessins d'enfants sera organisé cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 13 minutes.

Fait à Courlon-Sur-Yonne, le 7 Février 2019.

Le Maire,

Jean-Jacques Percheminier